

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-266

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 21 mai 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2021-266

**Programme 2021 de réhabilitation des aires permanentes d'accueil de Villenave d'Ornon et de Bègles et appel au soutien de l'Etat dans le cadre du Plan Relance -
Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de l'habitat et de sa compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage », Bordeaux Métropole entreprend depuis 2015 une campagne de réhabilitation progressive des 8 Aires permanentes d'accueil (APA) des gens du voyage, suite à leur transfert par les communes dans le cadre de la loi MAPTAM de 2014, ainsi que de son aire de grands passages située à Bordeaux. Ce programme territorial de réhabilitation s'attache à prioriser les aires au regard de leur ancienneté, leur vétusté et de leur mise en conformité réglementaires. Ainsi, l'APA de Mérignac La Chaille fut la première réhabilitation entamée en 2017 pour se terminer en juillet 2020. Les APA de Bègles et de Villenave d'Ornon suivent avec un démarrage respectif des travaux en août 2021 et janvier 2022. Ces travaux consistent majoritairement à améliorer les équipements au regard de leur vétusté. Ils sont éligibles à l'aide de l'Etat dans le cadre de son plan de relance et feront l'objet d'une demande de soutien par la Métropole auprès de l'Etat.

1. Eléments de contexte lié aux aires d'accueil métropolitaines

Bordeaux Métropole, assure la gestion des APA des gens du voyage de Bègles, Bordeaux, Bruges/Blanquefort/Le Bouscat, Le Haillan/Eysines, Mérignac, St Aubin du Médoc, St Médard en Jalles et Villenave d'Ornon, et participe financièrement à la gestion de 2 aires intercommunales situées hors territoire métropolitain pour répondre aux obligations du schéma départemental d'accueil et d'hébergement des Gens du Voyage concernant 2 communes de la Métropole : Martignas sur Jalle/Saint Jean d'Ilac et Parempuyre/Le Pian Médoc. Pour rappel, les capacités de ces aires se déclinent comme suit :

- aire 1 : "La Chaille" (Mérignac – Pessac) : 48 places,
- aire 2 : Saint Aubin du Médoc/Le Taillan Médoc : 16 places,
- aire 3 : Saint Médard en Jalles : 30 places,
- aire 4 : " 2 Esteys" de Bègles : 24 places,
- aire 5 : "Campilleau" (Bruges/Blanquefort) : 26 places (hors convention pour 2015),
- aire 6 : "La Jallère" située à Bordeaux : 32 places,
- aire 7 : "Jallepont" (Eysines – Le Haillan) située au Haillan : 24 places,
- aire 8 : Villenave d'Ornon : 30 places (hors convention pour 2015),
- aire intercommunale de Martignas : 48 places,

- aire intercommunale de Parempuyre : 16 places,

Les dernières réglementations et notamment le décret du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage, impliquent de nouvelles normes d'aménagement et de conditions de fonctionnement des APA. De surcroît, l'ancienneté des aires d'accueil métropolitaines nécessite pour bon nombre d'entre elles une restructuration conséquente allant au-delà des besoins d'entretien courant et de mise en conformité. Ce fut le cas de l'APA de Mérignac, équipement métropolitain le plus ancien ayant nécessité des travaux d'extension et de réaménagement des unités de vie pour améliorer le confort et les conditions de vie des résidents.

2. Les travaux programmés en 2021 et 2022

L'aire permanente d'accueil de Villenave d'Ornon

Située à l'impasse de Leyran et créée en mars 2010, l'APA de Villenave d'Ornon a une capacité de 30 places réparties sur 15 emplacements dans une parcelle d'une superficie globale de 9751 m². Un projet de réhabilitation de l'aire a été présenté et approuvé par la commune dans sa forme finale lors du comité de pilotage du 5 novembre 2020 et a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire en décembre 2020. Le programme des travaux va consister à une réhabilitation intégrale de l'aire : mise en conformité des équipements vétustes ; mise à l'abri des unités de vie avec augmentation de la surface (actuellement semi-ouvertes et exposées aux intempéries) ; amélioration des schémas de circulation et des espaces communs et augmentation de la capacité Personnes à mobilité réduite (PMR) de l'aire (décret déc. 2019). L'enveloppe prévisionnelle pour la globalité des travaux est estimée à 1 915 000 € dont le descriptif des opérations est décliné dans les maquettes techniques et financières annexées à ce rapport.

Le permis de construire est en cours d'instruction par la ville, la programmation prévoit ainsi pour l'APA de Villenave d'Ornon une notification des marchés publics de travaux d'ici la fin d'année 2021 **pour un début de travaux à compter de janvier 2022**. D'une durée estimée à 10 mois, les travaux devront se terminer en novembre 2022 au plus tard.

L'aire permanente d'accueil des « 2 Esteys » de Bègles

Située rue des 2 Esteys et créée en mars 2003, l'APA de Bègles a une capacité de 24 places réparties sur 12 emplacements dans une parcelle d'une superficie globale de 4 466 m². Un projet de rénovation de l'aire a été présenté à la commune dans sa forme finale lors d'un comité de pilotage en avril 2021. S'agissant de travaux de rénovation et de mise en conformité, il ne nécessitera pas de dépôt de permis de construire. Le programme des travaux va consister en une rénovation intégrale des 12 emplacements de l'aire : mise en conformité des équipements vétustes ; mise à l'abri des unités de vie (actuellement semi-ouvertes et exposées aux intempéries) et création de places PMR. L'enveloppe prévisionnelle pour la globalité des travaux est estimée à 590 385 € dont le descriptif des opérations est décliné dans les maquettes techniques et financières annexées à ce rapport.

La programmation prévoit ainsi pour l'APA des « 2 Esteys » de Bègles, une notification des marchés publics de travaux d'ici la fin du printemps 2021 pour **un début de travaux à compter d'août 2021**. D'une durée estimée à 5 mois, les travaux devront se terminer en janvier 2022.

3. Financement des travaux des APA de Bègles et Villenave d'Ornon

Le plan de relance de l'Etat prévoit un soutien aux collectivités territoriales enclines à entreprendre des travaux de restructuration lourdes et de rénovation de leur équipement en 2021 selon des thématiques définies dans le plan. Les aires d'accueil sont ciblées dans ce plan et sont éligibles au soutien financier prévu par ce plan de relance de l'Etat. Un premier

dossier technique a été adressé aux services de l'Etat dès décembre dernier, et des pièces complémentaires ont été versées pour alimenter ce dossier.

Au regard des dispositions ouvertes par ce plan de relance de l'Etat et de la nécessité de poursuivre la campagne de réhabilitation des aires permanentes d'accueil de la Métropole, le présent rapport a pour objet de solliciter l'exécutif pour :

- adopter le projet de réhabilitation des 2 aires concernées dont le descriptif est annexé à ce rapport,
- adopter le plan de financement qui prévoit une prise en charge par la Métropole dans le cadre de ses compétences, qui devrait pouvoir être soutenue par l'Etat dans le cadre d'une demande de soutien en cours d'instruction auprès des services de l'Etat,
- adopter le calendrier des travaux des 2 aires tel que mentionné dans ce rapport.

Au regard des délais d'instruction de la demande de soutien de la Métropole auprès de l'Etat, le plan de financement envisagé est le suivant :

Bègles

Montant travaux : 590 385 €

Participation attendue Etat / Plan de relance : montant moyen et estimatif de 6403 € / place soit une aide globale estimée à 153 672 €

Villenave d'Ornon

Montant travaux : 1 915 000 €

Participation attendue Etat / Plan de relance : montant moyen et estimatif de 6403 € / place soit une aide globale estimée à 192 090 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de la Métropole

VU les articles L.1611-4 et L.5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 portant adoption du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2016/777 du 16 décembre 2016 portant approbation du Programme local de l'habitat (PLH),

VU la délibération n°2020/511 du 18 décembre 2020 relative à l'adoption du budget 2021 - ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les programmes de travaux présentés dans ce rapport et joints en annexe pour les 2 aires permanentes d'accueil concernées, contribuent à remédier à la vétusté des équipements et à mettre en conformité progressivement les équipements d'accueil des gens du voyage de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'approuver pour les aires permanentes d'accueil de Villenave d'Ornon et de Bègles, le programme et le calendrier de travaux ainsi que le plan de financement,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à ce programme,

Article 3 : d'imputer l'éventuel soutien de l'Etat sur le budget principal de l'exercice en cours au chapitre 13, article 1311, fonction 554.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021	le Vice-président,
	Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU